

«Double diplôme de Bachelor et de Master Fribourg / Paris II»

Le mémoire de droit comparé (suisse-français)

Les étudiants et étudiantes qui effectuent leurs études selon le programme de double diplôme terminent leurs études - quel que soit l'ordre d'études choisi et l'université dans laquelle ils sont immatriculés - par la **rédaction d'un mémoire de droit comparé** (suisse / français). Ce mémoire est distinct du travail de master demandé pour l'obtention du Master of Law de l'Université de Fribourg et s'y ajoute. Il constitue le travail du dernier semestre d'études.

Le mémoire est un ouvrage scientifique d'environ 50 pages (environ 120'000 caractères), avec notamment un appareil critique (notes en bas de page), portant sur une analyse comparative d'un thème imposé par un jury bipartite (Paris II – Fribourg), qui apprécie le travail et le note lors d'une soutenance publique, tenue alternativement à Fribourg et à Paris.

Toutes les informations utiles concernant le mémoire de droit comparé, procédure, forme, contenu, défense, empêchement de remettre le travail ou de se présenter à la défense, sont réunies dans le document « Mémoire de droit comparé ».